

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/39 Paraphe :
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/32</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 23

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille quatorze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 25/11/2014
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis POTRON, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT

**OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE
TARIFS 2015 – BILLETTERIE**

Vu la délibération n°2014/43 du Conseil de Communauté en date du 19/05/2014 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2013/42 du Bureau du 09/12/2013 fixant les tarifs de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte, applicables en 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **ABROGE** les délibérations antérieures relatives aux tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte
- **FIXE**, conformément à l'annexe de la présente délibération, les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte
- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables à toute réservation dès lors qu'elle concernera l'année 2015, et **AUTORISE** le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,
- **AUTORISE** le Président à signer des conventions avec des partenaires, dans la mesure où ces partenariats convergent avec les cibles visées par le site touristique. Les conditions tarifaires qui pourront être offertes sont les suivantes :
 - Une place offerte pour une place achetée
 - Les adultes paient le tarif enfant
- **CHARGE** le Président de l'application de ces tarifs
- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables tant qu'ils ne seront pas abrogés par une délibération ultérieure».

Le Président

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

11 DEC. 2014

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°DB2014/31 du 03/12/2014
TARIFS BILLETTERIE DU PAD**

Tarifs d'entrée			
Entrée payante pour l'accès à l'ensemble du site, extérieurs compris (incluant visite de l'exposition permanente, de mission chercheur, accès à la salle de projection, au parcours de filets suspendus, au parc à loups, musée de l'outil, ferme pédagogique et toute autre activité extérieure).			
Intitulé du billet	Tarifs individuels		Conditions
Chouette	Tarif plein adulte (à partir de 12 ans)	12.50	Adulte
Chauve-souris	Tarif plein enfant (3 – 11 ans)	9,00	Enfant de 3 à 11 ans
	Tarifs réduits - groupe (à partir de 12 personnes)		
Loir	Tarif réduit adulte	11.50	Adulte selon liste des réductions + groupe adulte
Luciole	Tarif réduit enfant	8.00	Enfant selon liste des réductions + groupe enfant
Gratuités (sur présentation d'un justificatif)			
Grenouille	Enfants de moins de trois ans ; enseignants en activité ; Responsables de centre de loisirs ; responsables de comité d'entreprise ; professionnels du tourisme ; journalistes ; élus et personnel de la 2C2A ; chauffeurs de bus accompagnant un groupe en visite ; accompagnateur des établissements scolaires ou spécialisés ; centres de loisirs et personnes handicapées dépendantes (selon législation en vigueur) ; détenteur d'un billet de faveur ; détenteur d'un Pass 2C2A ; visiteurs adressés par l'association Culture du Cœur dans le cadre d'un partenariat annuel		
Tarifs Pass (validité sur une année complète de 12 mois à compter de l'achat du pass)			
PASS 2C2A	Pass annuel adulte	25,00	
	Pass annuel enfant (3-11)	18,00	
	Pass annuel adulte handicapé – tarif réduit	16,00	
	Pass annuel enfant handicapé – tarif réduit	12,00	
	Pass annuel Meute (2 adultes et 3 enfants)	86,00	
	Pass annuel Super Meute (2 adultes et 4 à 6 enfants)	122.00	
Animanuits			
Animanuit	Nuit de la chouette, nuit de la chauve souris	Gratuit	Adulte – animation nocturne
		Gratuit	Enfant de moins de 18 ans accompagné par un adulte payant

	Nuit du loup (plus de 7 ans)	13,00	Adulte (plus de 7 ans) – animation nocturne
	Autres sorties nocturnes	5,00	
Tarif animation			
	Animation groupe enfant	6,00	Animation réalisée en interne
	Forfait visite guidée	45,00	Visite guidée de l'exposition pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)
	Animations naturalistes	15,00	
	Animations à caractère scientifique	30,00	
	Matériel pour animation extérieure	1-€ / personne	
	Coût transport animation extérieure (hors territoire 2C2A)	0,5 € / km	
Liste des réductions (sur présentation d'un justificatif) :			
Tarif réduit pour les plus de 60 ans, les étudiants, les handicapés, les chômeurs et RMIstes, les familles nombreuses (dans la limite de 2 adultes et à partir de 3 enfants), les détenteurs d'un pass touristique des Ardennes validé, les détenteurs d'un coupon promotionnel, les détenteurs d'une carte d'adhérent « Nature et Découvertes ».			
Achats groupés :	<i>Validité d'un an à compter de la date d'envoi des billets d'entrée</i>		
10 % de billets gratuits à partir de 40 billets			
20 % de billets gratuits à partir de 60 billets			
Remise :			
50 % de réduction sur la deuxième entrée sur présentation d'un coupon de réduction			
Location de la salle à la ½ journée			
Salle de restaurant et de la cuisine : 150 €			
Salle de projection et matériel : 200 €			

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

11 DEC. 2014